

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire

Jean-Roland Lebrun

MM. les conseillers

Jeannot Marquis

Clément Gauthier

Julien Ouellet

Marcel Gauthier

Mme la conseillère

Johanne Thibault

Josée Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h31 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2017-149

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Prise d'acte-dépôt-état des revenus et dépenses au 28 septembre 2017-état comparatif des revenus et dépenses-service de l'administration;
- 7) 16110-1/Eau potable/Suivi-documents manquants devis et demande de CA;
- 8) Demande de don pour le bingo cadeau pour le Club des 50 et plus;
- 9) Demande de don Fête des Enfants;
- 10) MADA et Politique familiale (consultation publique 28 octobre 13h30);
- 11) Prendre un engagement concret pour transmettre un message auprès de la population en mentionnant que la violence est inacceptable et ne peut-être tolérée par différents moyens;
- 12) Varia a)
- 13) Période de questions;
- 14) Fermeture de la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-150

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-151

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante-deux mille six cent soixante-trois et soixante et onze cents(52 673.71\$) et les salaires payés au montant de cinq milles sept cent trente et trois cents (5 730.03\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante-huit mille quatre cent trois et soixante-quatorze cents (58 403.74\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2017-152

PRISE D'ACTE-DÉPÔT-ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 SEPTEMBRE 2017-ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES-SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-Adelme pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 28 septembre 2017, incluant les prévisions des revenus et dépenses jusqu'au 31 décembre 2017.

DE prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-Adelme pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 28 septembre 2017 avec la même période de l'année financière 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-153

16110-1/EAU POTABLE/SUIVI-DOCUMENTS MANQUANTS DEVIS ET DEMANDE DE CA

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet que la Municipalité de Saint-Adelme s'engage à :

- transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ainsi qu'aux normes technologiques contenues au *RQEP* ;
- à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues ;

- à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-154

DEMANDE DE DON POUR LE BINGO CADEAU POUR LE CLUB DES 50 ET PLUS

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu de refuser la demande de don pour le bingo cadeau pour le Club des 50 et plus. Il faut souligner que la Municipalité de Saint-Adelme prête gratuitement la salle du centre municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION #2017-155

DEMANDE DE DON FÊTE DES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE, depuis plus de 40 ans, une équipe de bénévoles de Saint-Adelme préparent une fête de Noël pour les enfants du village;

CONSIDÉRANT QUE, l'organisme remet un présent par enfant de 0 à 11 ans qui proviennent du village et celui de Saint-Jean-de-Cherbourg;

CONSIDÉRANT QUE, pour faire l'achat des cadeaux pour remplir la poche du Père-Noël, il faut beaucoup d'argent;

CONSIDÉRANT QU'il offre aux jeunes bénévoles des cartes-cadeaux pour leur aide;

CONSIDÉRANT QUE, la principale source de financement est la cueillette de bouteilles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Clément Gauthier de donner 200\$ pour la fête des enfants.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Le maire invite la population à la consultation publique pour le MADA et la Politique familiale le 28 octobre prochain à 13h30 à la salle municipale.

RÉSOLUTION #2017-156

PRENDRE UN ENGAGEMENT CONCRET POUR TRANSMETTRE UN MESSAGE AUPRÈS DE LA POPULATION EN MENTIONNANT QUE LA VIOLENCE EST INACCEPTABLE ET NE PEUT-ÊTRE TOLÉRÉE PAR DIFFÉRENTS MOYENS

CONSIDÉRANT QUE, la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE, c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE, que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE, lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts de Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer Saint-Adelme municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2017-157

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon d.g. et sec.-très.